



Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



Sommaire

Informations pratiques

Métiers éducatifs :

- Éducateur Spécialisé (DEES)
- Éducateur Technique Spécialisé (DEETS)
- Moniteur Éducateur (DEME)
- Moniteur d'Atelier (TMA)
- Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Métiers de l'action sociale :

- Ingénieur Social (DEIS)
- Assistant de Service Social (DEASS)
- Conseiller en Économie Sociale et Familiale (DECESF)
- Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)

Métiers de la famille et de la petite Enfance :

- Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Assistant Maternel (AM)
- Assistant Familial (AF)

Métiers du management :

- Directeur d'Établissement et de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)
- Encadrant et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

Métiers de l'animation sociale :

- Coordinateur - mention animation sociale (DEJEP)
- Animateur social (BPJEP)
- Directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs

Formation Continue :

- Assistant de Soins en Gérontologie (ASG)
- Maître de Maison (MM)
- Surveillant de nuit (SDN)
- Formations tutélaires :
 - Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
 - Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
 - Délégué aux Prestations Familiales (DPF)

VAE - Validation des Acquis et de l'Expérience :

- AES, AF, TISF, ASS, EJE, CAFERUIS, MF, DEIS
- BPJEP, DEJEP
- ME, ES, ME, CESF
- CAFDES



www.irts-lorraine.fr

Informations Pratiques

IRTS de Lorraine

Ouvert du Lundi au Vendredi De 8h à 18h

Horaires d'ouverture Centre de Ressources Documentaires

| | |
|------------|-----------|
| Lundi : | 13h – 18h |
| Mardi : | 8h – 18h |
| Mercredi : | 8h – 18h |
| Jeudi : | 8h – 18h |
| Vendredi : | 8h – 17h |

Horaires d'ouverture du Bar (Nancy)

| | |
|------------|------------|
| Lundi : | 8h – 15h30 |
| Mardi : | 8h – 15h30 |
| Mercredi : | 8h – 15h15 |
| Jeudi : | 8h – 15h15 |
| Vendredi : | 8h – 13h30 |

Modalités de restauration

Restauration sur place possible : distributeur de plats préparés (et snacking au bar pour le site de Nancy). Micro-ondes à disposition.

Modalités d'hébergement

L'IRTS de Lorraine ne dispose pas d'internat

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez pas à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Site de Ban-Saint-Martin



Site de Nancy



IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
+33 (0)3 87 31 68 00

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
+33 (0)3 83 93 36 00

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)



Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social

Diplôme d'État de niveau 3

délivré par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



SANS LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut - **Aucun diplôme exigé**

Les candidats dont la formation AES est financée par un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sont dispensés de l'épreuve d'admission

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

Entre 10 et 24 mois

1407 heures de formation

- 546 heures de formation théorique
- 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 (AFGSU niv 2)
- 840 heures de formation pratique

Le métier

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

La fonction

En lien avec une équipe pluri-professionnelle, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne. Dans une relation de proximité, il accompagne la personne dans la réalisation de ses actes de la vie quotidienne et l'animation de sa vie sociale et relationnelle. Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants (GADE)* du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Ban-Saint-Martin

41 avenue de la Liberté

57050 LE BAN-ST-MARTIN

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

201 avenue Raymond Pinchard

54000 NANCY

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Les AES peuvent intervenir directement au domicile de la personne (SAAD, SSIAD...), en établissement social ou médico-social (EHPAD, MAS, FAM, FAS, Foyer d'Hébergement, IME, ITEP, CHRS, MECS...) ou dans des structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

Objectifs de la formation

- Développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans l'accompagnement des publics fragilisés;
- S'appuyer sur les différents moments de la vie quotidienne pour mettre en œuvre et évaluer les projets personnalisés d'accompagnement;
- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement dans une logique éducative;
- Travailler en équipe et communiquer sur ses interventions.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021, arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/accompagnant-educatif-et-social/>

Modalités et tarifs





Diplôme d'État de niveau 4

Équivalent au BAC



SANS LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut - Aucun diplôme exigé

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale s'adresse aux étudiants ou apprenants en voie directe ou en cours d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

La fonction

Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet individualisé

- Contribue à l'élaboration du projet d'établissement ou de service;
- Communique avec les responsables de l'établissement ou du service et les autres intervenants;
- Contribue à l'évaluation de la situation et des besoins de la personne ou du groupe;
- Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet.

Accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne

- Réalise en suppléance ou aide à réaliser les activités de la vie quotidienne;
- Transmet des savoir-faire et favorise leur apprentissage;
- Accompagne les personnes dans l'appropriation de leur cadre de vie;
- Assure la sécurité des personnes;
- Conseille en matière de gestion du budget quotidien.

Aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté

- Informe sur les mesures de protection juridique relative aux personnes vulnérables et oriente vers les structures compétentes;
- Assure la médiation entre personnes, groupe de personnes, familles et institutions;
- Accompagne les personnes dans leurs projets personnels (projets de vie, loisirs, vacances) ou professionnels;
- Contribue à la mise en œuvre du projet d'insertion ou d'intégration;
- Contribue à la mise en œuvre et au développement d'actions collectives.

Participation au développement de la dynamique familiale

- Aide et accompagnement à la fonction parentale (ex : grossesse multiples accueil des nourrissons ...);
- Accompagne la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et propose des actions adaptées;
- Informe sur les mesures de protection juridique relatives aux personnes vulnérables.

Durée

2 ans

- 950 h de formation théorique réparties en 6 domaines de formation
- 33 semaines de stage pratique soit 1155h

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants* (GADE) du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF.

- Associations d'Aide à Domicile, sur des fonctions de soutien à la parentalité;
- Etablissements Spécialisés (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Maison d'Enfants à Caractère Social, les centres maternel et parental, Centres d'Accueil des Demandeurs Asile);
- Structures d'Hébergement et d'Accompagnement des personnes en situation de handicap;
- Service de l'Aide Éducative en Milieu Ouvert;
- Structures d'accueil de la petite enfance «arrêté de 29 juillet 2022»...

Objectifs de la formation

La formation permettra aux étudiants de développer des compétences nécessaires pour intervenir dans divers contextes professionnels, c'est-à-dire au domicile habituel ou de substitution des usagers, dans leur environnement proche ou en établissement.

La formation aura pour objectifs de développer les capacités des stagiaires à :

- Participer au diagnostic d'une situation, faire des propositions d'intervention tenant compte de l'environnement et du projet de la personne et en faire le bilan;
- Réaliser un accompagnement social des publics fragilisés afin de contribuer à leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne;
- Exercer des fonctions d'accompagnement, d'information, d'animation, dans le cadre d'actions individuelles ou collectives favorisant l'insertion dans l'environnement et l'exercice de la citoyenneté;
- Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires :

Décret n° 2006-250 du 1er mars 2006 ; Arrêté du 25.04.2006.

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/technicien-de-lintervention-sociale-et-familiale/>

Modalités et tarifs





Moniteur Éducateur

Diplôme d'État de niveau 4

Équivalent au BAC - délivré par le Rectorat



SANS LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut - Aucun diplôme exigé

Titulaire du Bac - Dispense de l'écrit de sélection

Dispenses/allégements

Des passerelles, dispenses et allégements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission ou le responsable de formation.

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Le Moniteur Éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles... Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel... Il assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs... Il contribue, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés...

La fonction

Les activités du Moniteur Éducateur sont regroupées en 3 fonctions :

- Exercice d'une relation éducative au sein d'un espace collectif;
- Animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration;
- Participation au dispositif institutionnel.

Débouchés

Établissements et Services de la Protection de l'Enfance, du secteur du Handicap et du champ de l'insertion sociale.

Durée

2 ans

pour les étudiants, demandeurs d'emploi et CPF :

- 980 heures de formation pratique effectuée dans le cadre de 2 à 3 stages

Salariés :

- 980H de formation pratique avec 700H effectuées chez l'employeur et 280H dans un établissement autre

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants* (GADE) du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA
plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Ban-Saint-Martin

41 avenue de la Liberté

57050 LE BAN-ST-MARTIN

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

201 avenue Raymond Pinchard

54000 NANCY

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

L'architecture générale de la formation préparant au DEME découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en quatre domaines de compétence.

Les compétences à acquérir pour exercer ces fonctions sont réparties en quatre domaines :

- Assurer un accompagnement social et éducatif spécialisé;
- Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé;
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle;
- S'impliquer dans des dynamiques institutionnelles.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret n°2007-898 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'État de Moniteur Éducateur.

Arrêté du 20 juin 2007 fixant les modalités d'accès à la formation, le contenu et l'organisation de la formation et des épreuves de certification.

Arrêté du 07 Décembre 2017 instituant des dispenses et allégements de formation en faveur de certains candidats au diplôme de Moniteur Éducateur.

+ d'infos et contact

Modalités et tarifs

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/moniteur-educateur/>



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

BPJEPS - Mention Animation Sociale

Diplôme de niveau 4

délivré par la Direction Académique à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)



SANS LE
BAC

Pré-requis

Être âgé de 18 ans au moment de la sélection.

Posséder une des attestations suivantes : PSC1 ou AFPS, PSE 2, AFGSU de niveau 1 ou 2, STT en cours de validité

et posséder au moins l'un des diplômes mentionnés en annexe IV de l'arrêté du 9/11/2016 ou justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'animation d'une durée au moins égale à 200h attestée par les structures.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Être animateur dans le secteur social et médico-social aujourd'hui, c'est exercer dans des équipes pluridisciplinaires de travailleurs sociaux, auprès des populations aussi diverses que des jeunes enfants, des adolescents, des adultes, des personnes âgées, en difficulté sociale, en perte d'autonomie ou handicapées.

Ce métier est exigeant et requiert de nombreuses qualités parmi lesquelles la volonté de permettre aux catégories de population les plus fragiles d'accéder via la culture, le sport, l'activité créative, ludique ou d'éveil, à l'émancipation, la participation citoyenne et la solidarité.

La fonction

Les activités professionnelles de l'animateur social sont classées en quatre grands groupes non hiérarchisés :

- Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure;
- Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire;
- Conduire des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne;
- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle.

Durée

15 mois

- 616 heures de formation théorique et technique en centre
- 700 heures minimum de formation pratique en structure pour les salariés
- 900 heures pour les autres

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du secrétariat

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA
plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Le travail social a élargi ses modes d'intervention et fait de plus en plus appel à des animateurs qui exercent dans des structures sanitaires, sociales et médico-sociales aussi diverses que :

- les Ehpad et services aux populations vieillissantes;
- CHRS, Centres Sociaux;
- les fédérations d'éducation populaire (MJC, foyers ruraux, etc.), le milieu associatif en général;
- les maisons de quartier en milieu urbain ou les maisons rurales;
- les établissements médico-éducatifs (IME, ESAT);
- les établissements sanitaires (hôpitaux publics);
- les équipes de prévention;
- les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE);
- les collectivités territoriales.

Objectifs de la formation

La formation permettra de développer les compétences suivantes :

- Concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire;
- Animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne;
- Encadrer des actions d'animation sociale;
- Participer au fonctionnement de la structure dans son environnement;
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

La formation pratique d'une durée minimale de 700 heures doit se dérouler en situation professionnelle ou de stage. Le stagiaire devra être en situation d'animation dans une structure ou auprès d'un public du domaine de l'animation sociale.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Le BPJEPS spécialité animateur mention animation sociale est un diplôme de niveau 4 réglementé par le décret du 31 août 2001, l'arrêté du 31 décembre 2005 et l'arrêté du 9 novembre 2016

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/brevet-professionnel-de-la-jeunesse-de-leducation-populaire-et-du-sport-bpjeps-animation-sociale/>





Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

DEJEPS

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Animation Sociale

Diplôme d'État de niveau 5

délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
(DRAJES)

AVEC LE
BAC

Pré-requis

Diplôme de niveau 4 dans de l'animation ou du travail social inscrit au RNCP

Ou Diplôme de niveau 4 et 6 mois d'expérience dans l'animation

Ou Diplôme de niveau 5 inscrit au RNCP

Ou 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum

Passerelles/dispeses/ allègements

Le titulaire d'un diplôme de niveau 6 en travail social obtient de droit les Unités Capitalisables (UC)

-UC 1 *Être capable de concevoir un projet d'action*

-UC 2 *Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action* du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».

La personne titulaire du DEJEPS Animation Sociale peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social, notamment être dispensée des DF 3 et DF 4 du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES).

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Un certain nombre d'appellations ont aujourd'hui cours : animateur – coordonnateur, animateur de réseaux, coordonnateur d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction, coordonnateur de projet.

Les animateurs-coordonnateurs de projets travaillent aux diagnostics des problématiques sociales et territoriales, conçoivent des stratégies adaptées aux spécificités des différents publics auprès desquels ils interviennent (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté d'insertion sociale...).

Ils évaluent les résultats des projets mis en œuvre. Ils sont à même de :

- Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ou socio-culturelle;
- Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture professionnelles différentes;
- Prendre en compte la personne dans une action collective et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel;
- Coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion;
- Conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

La fonction

- Ces professionnels exercent une fonction de coordination de projets en animation sociale;
- Cette fonction s'exerce au croisement des logiques d'émancipation de la personne, de la coopération entre les groupes sociaux, de la solidarité, de la justice et de la cohésion sociale, du développement de la citoyenneté.

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

18 mois

- 700 heures de formation théorique et technique en centre de formation
- 700 heures minimum de formation pratique.

Tarifs

- Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle et les demandeurs d'emploi : Sur demande de devis auprès du service formation continue:

formation.continue@irts-lorraine.fr

- Pour les apprentis : Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

**201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY**

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Les activités s'exercent notamment dans les secteurs d'intervention sociale des populations en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion, dans des équipements d'animation sociale, des collectivités locales, le secteur hospitalier, des établissements de personnes handicapées, des structures de réinsertion sociale ou d'économie sociale, des structures d'accueil de personnes âgées, et des services de prévention spécialisée.

La personne titulaire du DEJEPS – Animation Sociale peut candidater pour engager la formation au DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (Niveau 6).

La personne titulaire du DEJEPS Animation Sociale peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social, notamment être dispensée des DF 3 et DF 4 du Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DEES).

Objectifs de la formation

- Concevoir un projet d'action;
- Cordonner la mise en œuvre d'un projet d'action;
- Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative dans le champ de l'Animation Sociale;
- Animer en sécurité dans le champ d'activité.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret n° 2015-1527 du 24 novembre 2015 relatif au Brevet Professionnel, Diplôme d'Etat et Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, codifié aux articles R 212-10-1 à R.212-10-21 du code du sport

Arrêté du 21 décembre 2015 relatif au Brevet Professionnel, au Diplôme d'Etat et au Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Décret n° 2018-827 du 28 septembre 2018 actualisant des dispositions générales et communes relatives aux formations professionnelles des Diplômes d'Etat de l'animation et des sports et relatif au Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et des sports

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/diplome-detat-de-la-jeunesse-de-leducation-populaire-et-du-sport-dejeps-animation-sociale/>



CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE Diriger un Accueil Collectif de Mineurs

Qualification complémentaire

aux spécialités et mentions du BPJEPS, du DEJEPS et du DESJEPS

Certificat délivré par la DRAJES



Pré-requis

Être titulaire d'un BPJEPS (sauf LTP), d'un DEJEPS ou du DESJEPS Ou Etre admis en formation.

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme identique à ceux nécessaires pour entrer en formation BPJEPS et DEJEPS (en cours de validité)

Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Passerelles/dispenses/ allégements

Des passerelles, dispenses et allégements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

L'obtention du CC ACM certifie aux détenteurs d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS, les compétences complémentaires leur permettant d'assurer les fonctions de directeur d'un accueil collectif de mineurs en conformité avec la réglementation telle que définie par le code de l'action sociale et des familles.

Il/elle conduit une action de direction d'ACM et à ce titre :

- évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM;
- mobilise des démarches d'éducation populaire, y compris dans le sport, pour organiser et animer le travail collectif de l'équipe afin que celle-ci :
 - anime la vie collective;
 - accompagne la réalisation des projets des publics.
- conçoit, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure;
- accueille des publics dont des publics à besoins particuliers;
- organise des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne.

La fonction

Le directeur d'un accueil collectif de mineurs (ACM) :

- participe à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre;
- assure la coordination pédagogique des équipes en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique;
- accompagne les membres de l'équipe pédagogique et assure leur formation pratique en tant que de besoin;
- peut être amené(e) à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service, ...);
- assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités;
- développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM;
- gère le suivi de la vie quotidienne;
- organise l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

Durée

10 mois

- 119H de formation en centre
- 18 jours minimum de stage pratique au sein d'un accueil collectif de mineurs agréé par Jeunesse et Sport

Tarifs

1250 Euros

- Formation éligible au CPF

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

**201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY**

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Certaines structures qui emploient des animateurs professionnels sont organisatrices de centres de vacances et de loisirs durant les vacances scolaires. Elles recherchent des animateurs professionnels qui puissent diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

Objectifs de la formation

Ce Certificat Complémentaire vise à former les directeurs d'ACM aux compétences suivantes :

- Incrire son action dans le contexte réglementaire politique et social des séjours de vacances et des accueils de loisirs;
- Conduire un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur d'ACM;
- Gérer le personnel d'animation et technique du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs;
- Assurer la gestion tout au long du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 23 juillet 2004

Arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports et du Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (JORF no 0279 du 30 novembre 2017)

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/diplome-detat-de-la-jeunesse-de-leducation-populaire-et-du-sport-dejeps-animation-sociale/>





Assistant de Service Social

Diplôme d'État de niveau 6 - conférant grade licence

délivré par la Direction Régionale de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut

- Bac ou diplôme équivalent niveau 4 exigé - RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)
- ou Validation des Acquis Professionnels.

Le métier

L'Assistant de Service Social est un professionnel du travail social. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer, par une approche globale, les conditions de vie des personnes et des familles. Il intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif.

L'Assistant de Service Social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

La fonction

Les fonctions et activités des Assistants de Service Social sont les suivantes :

- Accueil et écoute des personnes;
- Évaluation, conseil et orientation;
- Accompagnement social individualisé;
- Accompagnement social collectif;
- Conseil au développement des politiques sociales et territoriales.

Dans ce cadre, il agit pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel;
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société;
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Débouchés

Le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social permet d'exercer :

- Majoritairement au sein des fonctions publiques (État, collectivités territoriales, hôpitaux);
- Dans des organismes de protection sociale;
- Des établissements de santé publics et privés;
- Des établissements et services médico-sociaux et sociaux;
- Des associations œuvrant dans le champ de la prévention et de la lutte contre les exclusions sociales.

Dans des domaines tels que : l'insertion sociale et professionnelle, la protection de l'enfance, l'éducation, la justice, le handicap, etc.

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

3 ans - entrée en formation en septembre

- 1740 heures d'enseignement théorique
- 1820 heures de formation pratique

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants* (GADE) du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

L'objectif global de la formation vise la qualification du futur assistant de service social, l'acquisition et le développement de capacités en vue d'une intervention professionnelle adaptée, quel qu'en soit le lieu d'exercice, et l'incitation à s'engager dans un processus de formation continue

- Développer et mettre en oeuvre des méthodologies d'intervention professionnelle en travail social dans un cadre éthique et déontologique;
- Développer et mettre en oeuvre des compétences en communication professionnelle dans le cadre d'un travail social;
- Développer et acquérir des compétences en communication professionnelle dans le cadre d'un travail social
- Développer la capacité d'impulser des dynamiques de travail interinstitutionnelles, en partenariats et réseaux.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'Assistant de Service Social

Instruction interministérielle N°DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019

Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social

Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/assistant-de-service-social/>

Modalités et tarifs





Conseiller en Économie Sociale Familiale

Diplôme d'État de niveau 6 - conférant grade licence

délivré par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



AVEC LE
BAC

Pré-requis

- Réussite aux sélections organisées par l'Institut
- B.T.S. Économie Sociale et Familiale exigé
 - ou Validation des Acquis Professionnels. (l'article L. 613-5 du code de l'éducation)

Le métier

Le Conseiller en Économie Sociale Familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Il intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Le Conseiller en Économie Sociale Familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

La fonction

Le Conseiller en Économie Sociale Familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de co-construction.

Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, de prévention, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne. Pour ce faire, il privilégie la participation active et permanente des personnes, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs. Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Durée

3 ans - entrée en formation en septembre

- 1740 heures d'enseignement théorique
- 1820 heures de formation pratique

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants (GADE)* du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Le Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale permet d'exercer pour :

- Les organismes sociaux privés et publics, Conseils Départementaux, Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Sociaux, les collectivités territoriales;
- Les associations, les services sociaux d'entreprises, les structures d'hébergement (publics en difficulté, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes...);
- Les bailleurs sociaux publics et privés;
- Les entreprises du secteur de l'économie sociale;
- Les services tutélaires, les hôpitaux.

Objectifs de la formation

L'alternance entre les temps de formation à l'IRTS et les temps d'expérimentation sur le terrain permet d'acquérir les compétences attendues :

- Conseiller et proposer une expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne;
- Mettre en œuvre une intervention sociale
- Communiquer de façon professionnelle
- Incrire l'accompagnement dans les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

JORF n°0193 du 23 août 2018 Texte n°25

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/conseiller-en-economie-sociale-familiale/>

Modalités et tarifs





Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



Diplôme d'État de niveau 6 - conférant grade licence

délivré par la Direction Régionale de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut

- Bac ou diplôme équivalent niveau 4 exigé - RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)
- ou Validation des Acquis Professionnels.

Passerelles/dispenses/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

L'Éducateur de Jeunes Enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.

L'Éducateur de Jeunes Enfants intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. En effet, son intervention repose sur des actions éducatives individuelles et collectives. Il instaure une relation éducative en adoptant une posture réflexive, c'est-à-dire qu'il questionne sa posture et son intervention et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

L'Éducateur de Jeunes Enfants travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle qu'il peut être amené à coordonner, en fonction de son cadre institutionnel et de ses missions.

Il est également amené à développer des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. En veille permanente sur les évolutions du secteur sur lequel il intervient, l'Éducateur de Jeunes Enfants développe une fonction d'expertise éducative et sociale sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance.

La fonction

Les textes réglementaires attribuent aux Éducateurs de Jeunes Enfants cinq fonctions :

- Instauration de la relation et accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social;
- Élaboration et mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant en coopération avec sa famille;
- Conception et conduite de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle;
- Élaboration de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires;
- Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et sociale de la petite enfance.

Durée

3 ans - entrée en formation en septembre

- 1500 heures d'enseignement théorique
- 2100 heures de formation pratique

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants* (GADE) du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

L'Éducateur de Jeunes Enfants s'inscrit dans tous les lieux pouvant accueillir des jeunes enfants

- Le secteur de la petite enfance (les établissements d'accueil du jeune enfant, Relais Petite Enfance, Service d'accueil familial, Lieu d'accueil Enfant-Parent, ...);
- Le secteur médico-social (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Maison d'Enfant à Caractère Social, Pouponnière, IME, CAMSP...);
- Le secteur de la culture et de l'animation (Périscolaire, Accueil Collectif de Mineur, Iudothèque, médiathèque, centre social...);
- Le secteur de l'éducation (classe passerelle, Dispositif de Réussite Educative, jardin d'enfants...).

Objectifs de la formation

Les orientations de la formation se dessinent autour de quatre points :

- Soutenir une compréhension fine et sensible de la complexité des situations éducatives et de la relation engageant l'éducateur et le jeune enfant;
- Favoriser une analyse des enjeux qui « habitent » les relations entre parents et professionnels afin d'élaborer une posture de coéducation;
- Encourager à travailler avec l'Autre, collègue au sein d'une équipe et partenaire à l'échelon d'un territoire (quartier, ville, département...);
- Incrire l'exercice professionnel dans un environnement institutionnel, politique, social, culturel et économique.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 22 août 2018

Arrêté du 10 mars 2020 relatif aux blocs de compétences

Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/educateur-de-jeunes-enfants/>

Modalités et tarifs





Éducateur Spécialisé

Diplôme d'État de niveau 6 - conférant grade licence

délivré par le Rectorat



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut

- Bac ou diplôme équivalent niveau 4 exigé - RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)
- ou Validation des Acquis Professionnels.

Passerelles/dispenses/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

L'Éducateur Spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion

L'Éducateur Spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

La fonction

L'Éducateur Spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

Il contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes et favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide aussi au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

Débouchés

Le diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé permet d'exercer dans différents champs.

- **Protection de l'enfance** : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Prévention Spécialisée, Service Educatif Renforcé A Domicile (SERAD);
- **Handicap** : Institut Médico-Educatif (IME), Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS), Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), Institut Thérapeutique Educatif et pédagogique (ITEP), Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), Autre;
- **Exclusion sociale** : Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociales (CHRS), Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), Chantiers d'insertion, Addictologie.

Durée

3 ans - entrée en formation en septembre

- 1450 heures de formation théorique et technique au centre
- 2100 heures de formation pratique

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants* (GADE) du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Ban-Saint-Martin

41 avenue de la Liberté

57050 LE BAN-ST-MARTIN

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

201 avenue Raymond Pinchard

54000 NANCY

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

L'architecture générale de la formation préparant au DEES découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en quatre domaines de compétence.

Les compétences à acquérir pour exercer ces fonctions sont réparties en quatre domaines :

- Mettre en place une relation éducative
- Concevoir et conduire un projet éducatif spécialisé
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et communiquer de façon professionnelle
- Incrire l'accompagnement dans les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
Décret N° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/educateur-specialise/>

Modalités et tarifs





Éducateur Technique Spécialisé

Diplôme d'État de niveau 6 - conférant grade licence

délivré par le Rectorat



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Réussite aux sélections organisées par l'Institut

- Bac ou diplôme équivalent niveau 4 exigé - RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)
- ou Validation des Acquis Professionnels.

Passerelles/dispenses/allégements

Des passerelles, dispenses et allégements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

L'Éducateur Technique Spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

S'inscrivant dans une démarche éthique, l'Éducateur Technique Spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'il inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

L'Éducateur Technique Spécialisé travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires économiques, du secteur médico-social et du domaine de la formation, ce qui lui demande de réfléchir à la communication et à la transmission des informations dans le respect des personnes accompagnées.

En lien avec les projets dans son domaine d'activités et/ou la formation et les apprentissages, l'Éducateur Technique Spécialisé met en œuvre une pédagogie adaptée tant dans la démarche que dans les façons de faire. Il innove et crée des situations et des outils favorisant le développement et/ou l'épanouissement personnel et professionnel des populations qu'il accompagne.

La fonction

L'Éducateur Technique Spécialisé exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés. Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail. L'Éducateur Technique Spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Durée

3 ans - entrée en formation en septembre

- 1200 heures de formation théorique en centre
- 1960 heures (56 semaines) de formation pratique

Tarifs

Pour les salariés et stagiaires de la formation professionnelle :

- Sur demande de devis auprès du service *Gestion Administrative des Étudiants (GADE)* du site souhaité

Pour les apprentis :

- Sur demande auprès du CFA

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

L'Éducateur Technique Spécialisé assure l'accompagnement éducatif de personnes et de groupes dans une temporalité. Il repère et évalue les aptitudes sociales et techniques des personnes et identifie leurs besoins. L'Éducateur Technique Spécialisé structure et coordonne des espaces d'activités professionnelles en privilégiant l'approche sociale et éducative des personnes et du groupe. Il veille à l'équilibre entre l'épanouissement des personnes et les exigences de l'activité et/ ou du travail.

Débouchés

Il peut exercer ses fonctions dans les entreprises adaptées, les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les foyers de vie, les centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), les chantiers éducatifs, les entreprises, les chantiers et ateliers d'insertion, les centres d'adaptation à la vie active, les établissements d'accueil pour personnes âgées ...

Objectifs de la formation

- Développer et mettre en œuvre une méthodologie d'intervention auprès des publics
- Dispenser un accompagnement social et éducatif spécialisé
- Incrire l'accompagnement dans les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales
- Concevoir et conduire un projet éducatif et technique spécialisé
- Communiquer de manière professionnelle

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;
L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé.

Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018

+ d'infos et contact

Modalités et tarifs

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/educateur-technique-specialise/>



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Diplôme de niveau 6

(Attribution 60 crédits ECTS)

délivré par la Direction Régionale de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Toute personne justifiant d'un diplôme au moins de niveau 6, de niveau 5 ou de niveau 4 sous conditions, précisé par Décret N° 2022-1208 et arrêté ministériel du 31 août 2022.

Le métier

Les professionnels encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tendent à promouvoir:

- L'autonomie et la protection des personnes;
- La cohésion sociale;
- L'exercice de la citoyenneté;
- La prévention des exclusions;
- La participation des familles et des personnes concernées;
- L'animation/pilotage des collectifs de travail et le lien avec l'équipe de direction;
- Le pilotage de l'activité de l'unité.

Allègements

Des allègements sont possibles pour le CAFERUIS.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

La fonction

Ils ont un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils favorisent et impulsent une réflexion éthique. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de la structure. En position d'interface, ils ont une fonction spécifique de communication interne et sont un relais indispensable à leur direction. La responsabilité d'une unité de travail implique pour mission principale l'organisation et la gestion de celle-ci et les actions directement engagées auprès des usagers.

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, par la voie de la VAE et de l'apprentissage.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

2 ans

- 400 heures d'enseignement théorique
- de 210 à 420 heures de formation pratique

Tarifs

Formation Complète

- 8000€

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Ban-Saint-Martin

41 avenue de la Liberté

57050 le Ban-Saint-Martin

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

201 avenue Raymond Pinchard

54000 Nancy

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Le certificat d'aptitude permet d'accéder à des postes de chef de service, de cadre socio-éducatif, de responsable de pôle ou responsable d'unité dans le champ de l'action sociale et de l'économie solidaire (protection de l'enfance, handicap, exclusions, hébergement). Dans certains secteurs d'activité, les titulaires du certificat peuvent devenir directeurs adjoint ou directeurs. Ils peuvent être employables sur des postes d'encadrement pendant la formation.

Objectifs de la formation

- S'approprier une posture permettant, au-delà des savoir techniques et procéduraux, de se construire une légitimité;
- Développer sa capacité à mettre en perspective les fondements des politiques sociales, l'organisation politique, juridique et administrative;
- Concevoir et conduire un projet d'unité ou de service dans le cadre institutionnel,
- Animer, gérer, motiver une équipe, réguler les flux d'activité des services;
- Maîtriser la communication interne, la circulation de l'information et le processus de communication, être au cœur de la création de réseaux;
- Organiser le travail, assurer la gestion administrative et budgétaire de l'unité ou du service.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret N°2022-1208 et arrêté ministériel du 31 août 2022

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/certificat-daptitude-aux-fonctions-dencadrement-et-de-responsable-dunite-dintervention-sociale/>



Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale

Diplôme de niveau 7

délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

– Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports



Pré-requis

Être titulaire :

- d'un diplôme, certificat ou titre homologué de niveau 6 inscrit au RNCP
- d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures
- d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au RNCP de niveau 5 et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la fonction d'encadrement ou de 3 ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Le métier

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté. Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Afin de conduire les changements nécessaires par l'évolution, ses fonctions requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision.

Il exerce au sein d'associations ou de fondations d'action sociale ou médico-sociale du secteur public ou du secteur privé. Il peut s'agir de structures pour enfants ou adultes en difficulté sociale d'établissements d'hébergement des personnes âgées, d'instituts pour enfants et adultes handicapés ou de services d'aide à domicile.

La fonction

Cadre supérieur généraliste, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale a pour mission de définir, de mettre en œuvre et de piloter le projet d'intervention de son institution dans l'intérêt des publics et dans le respect du cadre réglementaire. Son profil pluriel est marqué par une capacité d'analyse de situations complexes, une expertise technique dans le champ social et des aptitudes managériales confirmées. Il élabore, conduit et veille à l'évaluation du projet d'établissement ou de service dans le respect du projet de la personne morale auquel il peut contribuer et des orientations des politiques publiques, en s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Il initie et développe les partenariats et le travail en réseau. Il assure le management des ressources humaines et anime les équipes et notamment l'équipe de direction.

Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service.

Il contribue à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant leur expertise technique, fondée sur la connaissance du terrain et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

- 700 heures

Tarifs

coût de la formation pour un parcours complet :

- 14 504 €

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

**201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY**

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

Ce diplôme conduit à occuper des postes tels que :

- Directeur d'établissement;
- Directeur de pôle;
- Directeur médico-social;
- Directeur de service;
- Des postes de cadres intermédiaires (chef de service, directeur adjoint) peuvent être occupé afin de parfaire ses compétences et avant d'accéder aux postes ci-dessus.

Objectifs de la formation

- Maîtriser le cadre socio-politique, administratif et financier (cadre législatif et réglementaire);
- Mettre en œuvre les principaux outils de la gestion d'institution tant sur le plan humain que financier;
- Connaître les publics bénéficiaires, leurs problématiques, les dispositifs de prises en charge;
- Appréhender la complexité des situations de direction à partir de méthodes adaptées afin d'agir en cohérence;
- Concevoir un projet d'établissement (ou de service) avec les parties prenantes de la structure, l'animer, l'évaluer et l'améliorer;
- Pouvoir participer à une réflexion sur les enjeux et les évolutions du travail social.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret N° 2007-577 du 19 avril 2007

Arrêté du 5 juin 2007

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/cafdes/>



Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale

Diplôme d'État de niveau 7

du cadre national des certifications professionnelles



Pré-requis

Toute personne justifiant d'un diplôme de niveau 7 (Master, CAFDES, avec allègements et/ou dispenses), de niveau 6 (ancien niveau II) CAFERUIS, DEES, DEASS, DECESF, DEEJE, DEFA-DEJEP, licence, niveau 5 (ancien niveau III) du champ de l'intervention sociale sous conditions d'expériences professionnelles, précisé par l'arrêté ministériel du 2 août 2006

Passerelles/dispenses/ allègements

Des dispenses et des allègements sont possibles si vous possédez le diplôme du CAFERUIS ou le CAFDES.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

Procédure de sélection sur dossier de candidature (sur demande au secrétariat DEIS et en téléchargement sur le site internet

Lettre de motivation, CV détaillé, copies certifiées des diplômes, attestations d'exercice professionnel, texte de présentation personnalisée de 8-10 pages.

Le métier

Dans une période de profonde restructuration et de développement du secteur social et médico-social, des emplois très qualifiés sont requis, afin d'innover, développer et adapter l'intervention au plus près des besoins.

Dans le champ des politiques sociales, l'ingénieur social apporte des compétences polyvalentes, intéressant tous les établissements et collectivités.

Partenariat IRTS de Lorraine et Université de Lorraine

Le cursus de formation se déroule en alternance à l'IRTS et à l'Université de Lorraine afin de former des praticiens aux méthodes de recherche et d'intervention, aux sciences politiques et sociales, et aux sciences de gestion et ressources humaines. Des travaux dirigés en lien avec les pratiques professionnelles et la réalisation d'une étude de terrain contribuent à la professionnalisation de « l'ingénierie de développement ». La formation s'organise en petits groupes qui permettent de mutualiser les compétences et de réaliser un suivi personnalisé par des formateurs qualifiés

Débouchés

C'est une formation opérationnelle qui permet à des praticiens (intervenants sociaux, agents des collectivités, dirigeants, cadres intermédiaires) de perfectionner leurs compétences professionnelles dans la perspective de développer des projets, des outils de management, des méthodes de recherches. Depuis 2007, le double diplôme DEIS-Master IEPS a conduit à une large palette d'emploi : chargé de projet, de mission, de développement, Directeur d'établissement, formateur...

Objectifs de la formation

Admission après examen des dossiers et oral d'admission organisé par les organismes de formation

Commission d'admission : février de chaque année

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

28 mois, sur une amplitude de 3 années

- 875 heures organisées en alternance

Tarifs

13125€ + 512€ de frais d'inscription universitaire en Master 1 et 2 (sous réserve de revalorisation et à valoir directement auprès de l'Université de Lorraine).

Nous consulter pour les solutions de financement

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Domaine de compétences et certification

L'ingénieur social en formation apporte rapidement une plus-value de compétences d'analyse et de prospective à l'établissement, la collectivité, l'équipe : le « retour sur investissement » est valorisable en cours de formation.

Production de connaissances

- Réaliser des analyses contextualisées et conduire des études ou des recherches appliquées;
- Rédiger un mémoire, ultime production destinée à l'obtention du Master et du DEIS;
- Conduire une recherche expérimentale sur un objet de politiques sociales et d'ingénierie sociale qui articule transversalement des connaissances développées dans les Domaines de formation du DEIS et les Unités d'Enseignement du Master IEPS.

Conception et conduite d'action

- Promouvoir une ingénierie de développement, réaliser des expertises et piloter des démarches évaluatives;
- Mener un étude de terrain, formation pratique aux méthodes de recherche à partir d'une commande d'étude en vraie grandeur pour un service ou une collectivité.

Communication et ressources humaines

- Évaluer, mobiliser, gérer les ressources nécessaires pour susciter le changement, favoriser la transmission des savoirs professionnels.
- Manager, coordonner, animer et réguler des collectifs de travail, assurer la communication.
- Rédiger un article de communication et ressources humaines traitant d'un sujet en lien avec l'une des quatre compétences du DC3 (mobilisation des ressources humaines, processus formatifs, conduite de collectifs de travail, stratégie de communication).

Le DEIS est délivré par un jury final sous l'autorité de la DREETS et du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz après certifications des trois domaines de compétences. Le Master IEPS est délivré par l'Université de Lorraine après validation des Unités d'Enseignement à l'issue du contrôle continu et de la soutenance du mémoire.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019

Le DEIS bénéficie d'une double certification Professionnelle et Universitaire

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/deis/>



Certificat National de Compétence
Mandataire Judiciaire
à la Protection des Majeurs
Mention MAJ

Certification de niveau 5



AVEC LE
BAC

Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5, ou avoir une expérience de 3 ans minimum dans un emploi nécessitant un niveau 5
- Cumuler une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un des domaines de formation nécessaires à l'exercice des MAJ.

Le métier

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) mention MAJ a pour mission d'accompagner les personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale, en vue de rétablir leur autonomie dans la gestion de leurs prestations

La fonction

Dans le cadre d'une mesure d'accompagnement judiciaire, le MJPM est chargé de percevoir et de gérer les prestations sociales du majeur. Il assure également une action éducative pour que ce dernier retrouve une gestion autonome de ses prestations.

Débouchés

Les MJPM mention MAJ peuvent être des professionnels :

- Indépendants, exerçant à titre individuel. Ils doivent être agréés par le préfet de département;
- Salariés d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM)

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat des formations tutélaires .

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en situation d'emploi, en reconversion professionnelle, et aux demandeurs d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

- 180h de formation théorique dont 78h obligatoires.
- 350h de formation pratique (si expérience dans l'exercice des mesures d'accompagnement judiciaire est inférieure à 6 mois).
-

Tarifs

- **12,5 €/h soit 2250 € pour parcours complet.**

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

- Maîtriser la loi relative à la protection des majeurs et les différentes mesures applicables aux majeurs protégés;
- Connaître et comprendre les raisons d'une mauvaise gestion et situer la MAJ avec d'autres interventions et actions d'aide et de protection des personnes;
- Mettre en œuvre une gestion des prestations sociales efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits;
- Développer une culture et un savoir-faire professionnel et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une mesure d'accompagnement judiciaire.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Cette formation complémentaire est visée par la **loi n°2007-308 du 5 mars 2007** et régie par le **décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008** et l'**arrêté du 2 janvier 2009** relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/formations-tutelaires/>



Certificat National de Compétence
**Mandataire Judiciaire à
la Protection Des Majeurs**
Mention MJPM

Certification de niveau 5



AVEC LE
BAC

Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5, ou avoir une expérience de 3 ans minimum dans un emploi nécessitant un niveau 5.

Cumuler une expérience professionnelle de 3 ans minimum

Passerelles/dispenses/ allègements

Les dispenses (selon les diplômes) et allègements (selon l'expérience professionnelle) sont accordés par la commission d'admission qui propose à chaque apprenant un parcours individuel de formation.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat des formations tutélaires .

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en situation d'emploi, en reconversion professionnelle, et aux demandeurs d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerce les **mesures de protection d'un adulte vulnérable** (personne handicapée, personne âgée dépendante, personne en grande difficulté sociale) qui lui sont **confiées par le juge** dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).

La fonction

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerce les **mesures de protection d'un adulte vulnérable** (personne handicapée, personne âgée dépendante, personne en grande difficulté sociale) qui lui sont **confiées par le juge** dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). Selon la mesure de protection juridique prononcée, le mandataire peut être chargé de conseiller, d'assister ou même de représenter le majeur protégé dans tous ou certains actes de la vie quotidienne. Ses missions visent aussi bien à **protéger la personne même du majeur**, notamment dans la prise de décisions personnelles (mariage, divorce, etc.) ou médicales **que ses intérêts patrimoniaux** (gestion des comptes bancaires, cession ou acquisition de biens mobiliers ou immobiliers, etc.).

Débouchés

Les MJPM peuvent être des professionnels :

- Indépendants, exerçant à titre individuel. Ils doivent être agréés par le préfet de département;
- Salariés d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM);
- Préposés d'un établissement hospitalier, social ou médico-social.

Durée

- 300H de formation théorique dont 66h obligatoires
- 350H de formation pratique (si expérience professionnelle dans le secteur tutélaire inférieure à 6 mois)

Tarifs

Prendre contact avec le secrétariat des formations tutélaires;

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

- Maîtriser les spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés;
- Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits;
- Évaluer les capacités d'autonomie de la personne protégée;
- Incrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel);
- Développer une culture et un savoir-faire professionnels;
- Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Cette formation complémentaire est visée par la **loi n°2007-308 du 5 mars 2007** et régie par le **décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008** et l'**arrêté du 2 janvier 2009** relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/formations-tutelaires/>



Certificat National de Compétence
Délégué aux Prestations Familiales

Certification de niveau 5



AVEC LE
BAC

Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme d'état de travail social de niveau 5 inscrit au RNCP

Ou

- d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen

Et

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service admission et le secrétariat des formations tutélaires .

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible en situation d'emploi et en recherche d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) que lui confie le juge des enfants.

La fonction

Le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) a pour mission d'accompagner les familles ayant des enfants dans la prise de décisions concernant la gestion des prestations familiales et d'exercer une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

Débouchés

Le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce dans des structures agréées (services, établissements, associations).

Durée

- 180H de formation théorique dont 54h obligatoires.
- 350H de formation pratique (si expérience professionnelle dans l'exercice de la mesure inférieure à 6 mois)

Tarifs

- **12,5 €/h soit 2250 € pour parcours complet.**

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

- Maîtriser les lois relatives à la protection de l'enfance, et de l'enfant et les différentes mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance;
- Détecter et comprendre les raisons des difficultés de gestion des prestations familiales par la famille;
- Maîtriser les besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge;
- Mettre en œuvre une gestion des prestations familiales efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins des enfants, dans la cohérence de l'unité familiale;
- Incrire l'intervention du délégué aux prestations familiales dans une approche globale de la famille et de son environnement (familial, social, culturel);
- Développer une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF).

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Cette formation complémentaire est visée par la **loi n°2007-308 du 5 mars 2007** et régie par le **décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008** et l'**arrêté du 2 janvier 2009** relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/formations-tutelaires/>

Titre professionnel de Moniteur d'Atelier

Diplôme de niveau 4

délivré par CPNE-FP et l'OPCO Santé



SANS LE
BAC

Pré-requis

Pas de diplôme requis.
Une immersion en situation de travail de 70 heures en ESAT ou en entreprise adaptée pour les demandeurs d'emploi avec évaluation de stage (contacter son référent "Pôle Emploi/Cap Emploi ou Mission Locale").

Le métier

Le Moniteur d'Atelier est un travailleur social. Il exerce auprès des adultes en situation de handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel et/ou d'exclusion sociale. Sa mission consiste à assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne vulnérable et/ou à son insertion dans le monde ordinaire. Son rôle est de favoriser l'évolution de la personne vers une autonomie de plus en plus large, par l'adaptation des postes de travail à leurs potentialités. Il participe aussi à l'élaboration d'un projet personnel pour chaque personne accompagnée

Passerelles/dispenses/ allègements

Pas de passerelles, ni de dispenses, ni d'allègement.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

La fonction

- Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle;
- Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs;
- Gérer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.

Débouchés

Secteur médico-social, et plus particulièrement le secteur du travail protégé.
Secteur social, et plus particulièrement le secteur de l'insertion.

Modalités d'accès

La formation est accessible en voie directe, en situation d'emploi, en apprentissage et par la voie de la VAE.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

12 mois

- 441 heures théoriques
- 980 heures de stage long (chez l'employeur ou sur le terrain de stage)
- 105 heures de stage court dans un autre ESAT.

Tarifs

Pour les salariés :

- 6315,12 euros

Pour les demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle :

- places disponibles financées par le Programme Régional de Formation (PRF)

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Nancy

201 avenue Raymond Pinchard

54000 NANCY

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

AFPA Nancy

75 Bd Maréchal Foch

54520 Laxou

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

Valider les compétences en lien avec les domaines spécifiques relevant du référentiel réglementaire d'activités, de connaissances et du métier.

La formation est construite autour de 3 blocs de compétences professionnelles :

1. **Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle**
 - Accueillir et instaurer la relation;
 - Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes;
 - Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés.
2. **Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs**
 - Garantir la sécurité des personnes et des biens;
 - Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant compte des potentiels et des projets des personnes;
 - Animer une équipe;
 - Gérer la production ou la prestation de service confiée.
3. **Gérer les compétences individuelles et participer à leur évaluation**
 - Évaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation;
 - Mettre en œuvre la formation interne en cours de production;
 - Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition es compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou dans la validation des acquis de l'expérience .

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau, sous l'intitulé «Moniteur d'atelier» avec effet au 19 mai 2015, jusqu'au 4 janvier 2024.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/moniteur-datelier/>





Diplôme d'État d'Assistant Familial

Diplôme d'État de niveau 3

équivalent CAP / BEP délivré par la Direction Régionale
de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)



SANS LE
BAC

Pré-requis

Être titulaire d'un agrément, valable 5 ans, délivré par le Président du Conseil Départemental après avoir vérifié que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant accueilli

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation Assistant Familial est accessible en situation d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

18 à 24 mois

- 240 heures de formation théorique et technique en centre de formation

Plusieurs sessions de formation sont organisées tout au long de l'année en fonction des demandes effectuées par les différents établissements de placement familial

Le métier

L'Assistant Familial est un travailleur social qui exerce une fonction d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Il est chargé de l'accueil des jeunes enfants, favorise leur développement physique et psychique, permet leur épanouissement et garantit leur bien-être. Il peut accueillir un ou plusieurs enfants à son domicile.

L'Assistant Familial doit être apte à assurer une permanence relationnelle, d'attention, de soins et de responsabilité éducative au quotidien. Il se doit de favoriser l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins et de veiller à ce qu'il trouve sa place.

La fonction

Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession en tant que salarié de personnes morales de droit public ou privé.

L'Assistant Familial travaille avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire d'un service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou des Services de Placement ou d'Accueil Familial.

Tarifs

La formation est à la charge de l'employeur du stagiaire.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Débouchés

L'Assistant Familial travaille avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du service dont il dépend (Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Service de Placement Familial, Service de Placement Familial Spécialisé...) dans :

- Les services de placement familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements et habilités par la justice;
- Les services d'accueil familial spécialisé;
- L'accueil familial thérapeutique en services de psychiatrie infanto-juvénile;
- les Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Objectifs de la formation

Cette formation doit s'effectuer dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail.

Le référentiel de cette formation se décline en trois domaines de formation qui répondent aux domaines de compétences comme suit :

- Accueillir et intégrer de l'enfant dans sa famille d'accueil ;
- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif de l'enfant pour favoriser le développement et l'insertion sociale et scolaire de l'enfant;
- Développer de outils de communication professionnelle.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Décret n° 2005-1772 du 30 décembre 2005 relatif à la formation des assistants familiaux et instituant le diplôme d'État d'Assistant Familial.

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

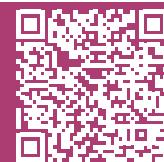
com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/assistant-familial/>



Qualification de Maître de Maison en ESMSS

Qualification de niveau 3



Pré-requis

- Les salariés des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires qui exercent l'emploi de maître de maison.

ou

- Avoir exercé (salariés récurrents, demandeurs d'emploi) à minima 3 mois (continus ou discontinus) au cours des 3 dernières années.

Pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle, sans expérience dans le secteur social, médico-social et sanitaire et les personnes en reconversion professionnelle :

- Avoir réalisé une période de découverte type PMSMP ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur
- Réaliser un bilan de positionnement

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

Modalités d'accès

La formation est accessible aux personnes en situation d'emploi, en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Le maître de maison assume dans une structure d'hébergement, une unité de vie, ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie.

La fonction

Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Il accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Il vise l'apprentissage et le maintien de son autonomie au travers des actes du quotidien.

Débouchés

Le maître de maison exerce dans les secteurs de la protection de l'enfance, des adultes et familles en difficulté, ou dans les établissements et services accueillants des personnes porteuses d'un handicap.

Durée

- Entre 217 et 231 heures,
- Stage pratique de 210 h pour les demandeurs d'emploi ou pour les personnes en reconversion professionnelle.

Tarifs

- 13.50€/h soit entre 2929.50€ et 3118.50€**
- Bilan de positionnement 150€**

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/ du service.
- Assurer l'accompagnement des personnes, en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans l'établissement/service.
- Développer les compétences techniques et relationnelles afin de compléter celles des autres professionnels de l'équipe.

La formation s'organise en 3 blocs de compétences :

- Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie
- Accompagnement des personnes
- Participation à l'équipe pluri-professionnelle

Le contenu pédagogique détaillé est disponible auprès du secrétariat.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.

Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Texte réglementaire

Référentiel d'activités-compétences-certification de la CPNE-FP du 30 juin 2020

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/offre-de-formation/maitresse-de-maison/>



Assistant Maternel

Diplôme de niveau 3

Unité d'enseignement Professionnel 1 et Unité d'enseignement Professionnel 3 du Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance.



**SANS LE
BAC**

Pré-requis

Être agréé(e) pour obtenir le statut d'assistant(e) maternel(le). L'agrément est délivré par le Conseil Départemental après une visite et un entretien au domicile, réalisés par des personnes travaillant pour le compte du Président du Conseil Départemental (assistant de service social, puéricultrice, médecin du service de P.M.I...). Il s'agit de vérifier que les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants confiés en tenant compte des aptitudes éducatives du demandeur.

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation Assistant Familial est accessible en situation d'emploi.
plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Durée

120 heures de formation théorique et pratique.

Le métier

L'Assistant Maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile.

Ce professionnel chargé de l'accueil des jeunes enfants doit favoriser leur développement physique et psychique, permettre leur épanouissement et garantir leur bien-être.

Il est en capacité de réaliser :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage,
- Des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective,
- Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté,
- Une relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas à son domicile ou en maison d'assistants maternels.

L'agrément de l'assistant maternel précise le nombre et l'âge des mineurs qu'il est autorisé à accueillir simultanément ainsi que les horaires de l'accueil.

La fonction

Possibilité d'exercer à domicile, en MAM (Maison d'Assistants Maternels) ou dans les services d'accueil familiaux d'une municipalité.

L'assistant maternel est salarié du particulier employeur (les parents).

Pour obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle «Accompagnant Éducatif Petite Enfance» dans sa globalité, il est possible de se préparer à l'obtention de l'Unité d'enseignement Professionnel 2 « accueil collectif ».

Tarifs

Le Département organise et finance la formation ainsi que l'accueil des enfants confiés aux assistants maternels durant le temps de formation obligatoire selon des modalités respectant l'intérêt de l'enfant et les obligations professionnelles des parents.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine

Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY

Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Les formations s'effectuent sur le site de Nancy de l'IRTS de Lorraine ou par regroupement à proximité des lieux de résidence des assistants(es) maternels(lles).

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

Les objectifs du projet de formation tiennent compte des textes législatifs et réglementaires qui fixent les compétences à acquérir et les connaissances à améliorer au cours de la formation d'assistant maternel.

Chaque thème est traité en alternant des approches théoriques et pratiques. Des ateliers techniques permettent de se familiariser et de réviser les gestes professionnels. La formation d'assistant(e) maternel(le) s'apparente davantage à une formation d'adultes en cours d'emploi qui ont à apprendre sur ce qu'ils font au quotidien et qui sont fortement impliqués, quel que soient les contenus abordés.

La formation permet :

- D'enrichir les connaissances et les compétences en matière de développement de l'enfant et de la relation aux parents
- De réfléchir et analyser sa pratique professionnelle
- De confronter et échanger des expériences
- De mettre en œuvre des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis durant l'expérience professionnelle

La conduite des différentes activités implique les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap, du contexte professionnel, de la réglementation en vigueur..., de la prévention des risques pour l'enfant et de la santé et de la sécurité au travail.

Est incluse une initiation aux gestes de premiers secours obligatoire pour exercer le métier d'assistant maternel.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 5 novembre 2018 relatif à la formation des assistants maternels et fixant le modèle de convention de stage prévu à l'article D. 421-44 du code de l'action sociale et des familles

Arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/assistant-familial/>



Assistant de Soins en Gerontologie

Certificat de niveau 3

Attestation de formation



Pré-requis

Cette formation est destinée aux aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaire de vie sociale, accompagnants éducatifs et sociaux employés auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le métier

L'assistant de soins en gérontologie intervient auprès de personnes âgées, en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs, nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques.

La fonction

Il contribue à l'évaluation des besoins de la personne âgée, à sa surveillance, à la prévention des complications, à son soutien et à celui des aidants familiaux. L'ASG participe ainsi à la restauration ou à la préservation de l'autonomie des personnes âgées. Il participe à la mise en œuvre des projets individualisés dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, sous la responsabilité d'un professionnel paramédical ou d'un travailleur social.

Débouchés

Les assistants de soins en gérontologie travaillent à domicile, au sein d'un service de soins infirmiers à domicile (Ssiad), en Ehpad, au sein d'un pôle d'activités et de soins adaptés (Pasa) d'accueil de jour ou d'une unité d'hébergement renforcé (UHR) ou encore à l'hôpital (en unités de soins de longue durée -USLD- ou en unités cognitivo-comportementales des services de soins de suite et de réadaptation).

Modalités d'accès

La formation Assistant(e)s de Soins en Gérontologie est accessible en situation d'emploi.

Une session organisée par an (en septembre de chaque année)

Durée

140 h

Tarifs

1680 euros

Objectifs de la formation

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne;
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie;
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues;
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres de santé;
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées pour des personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer;
- Développer une communication adaptée auprès de personnes atteintes de troubles liés à la Maladie d'Alzheimer.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Textes réglementaires

Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/assistant-de-soins-en-gerontologie/>

Certificat de Qualification Professionnelle

SURVEILLANT DE NUIT en ESMSS

Qualification de niveau 3



Pré-requis

- Exercer un emploi de surveillant de nuit,
- Ou
- Avoir exercé (salariés récurrents, demandeurs d'emploi) à minima 3 mois (continus ou discontinus) au cours des 3 dernières années.

Pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle, sans expérience dans le secteur social, médico-social et sanitaire et les personnes en reconversion professionnelle :

- Avoir réalisé une période de découverte type PMSMP ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur
- Réaliser un bilan de positionnement

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Passerelles/dispensées/ allègements

Des passerelles, dispenses et allègements sont possibles.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le secrétariat de la formation.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Modalités d'accès

La formation est accessible aux personnes en situation d'emploi, en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi.

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Le métier

Le Surveillant de Nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médico-social, et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap le Surveillant de Nuit :

- Veille à la sécurité des personnes et des biens;
- Participe à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement;
- Travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé.

La fonction

La mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Débouchés

Le surveillant de nuit exerce dans des établissements du secteur privé, du secteur

privé non lucratif, du secteur public, ou de la fonction publique territoriale.

Le surveillant de nuit intervient en hébergement collectif ou exerce en logements diffus (autonomes ou partagés).

Durée

- Entre 231h et 245h,
- Stage pratique de 210 h pour les demandeur.se d'emploi ou les personnes en reconversion professionnelle.

Tarifs

- 13.50€/h soit entre 3118.50€ et 3307.50€**
- Bilan de positionnement 150€**

plus d'info : www.irts-lorraine.fr

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Objectifs de la formation

- Garantir la sécurité des personnes et des biens sur lesquels il veille;
- S'adapter à des publics variés, souvent vulnérables, et assurer une continuité d'accompagnement entre le jour et la nuit;
- Participer à une équipe pluri-professionnelle;
- Initier ou de développer les compétences techniques et relationnelles afin de compléter celles des autres professionnels de l'équipe.

La formation s'organise en 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Sécurité des biens et des personnes;**
- Bloc 2 : Accompagnement des personnes;**
- Blocs 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle;**
- Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en ESMSS.**

Le contenu pédagogique détaillé est disponible auprès du secrétariat.

Modalités d'Évaluation

Contrôle continu et évaluations finales par épreuves de certifications.
Scannez le code QR ou rendez vous sur www.irts-lorraine.fr

Texte réglementaire

Enregistrement au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles
Référentiel de certification - CPNE-FP du 11 Mars 2020.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<http://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/offre-de-formation/surveillant-de-nuit/>



CFA - Centre de Formation des Apprentis du Travail Social

Le CFA du Travail Social est un centre de formation qui accueille et forme des apprentis à différents métiers du secteur social.



Qui peut être apprenti ?

Tout candidat admis aux épreuves de sélection de l'IRTS de Lorraine (admission générale ou admission spécifique) et âgé de moins de 30 ans le jour de la signature de son contrat d'apprentissage.

Sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé.

Chez quel employeur ?

Tout employeur du secteur privé et du secteur public

Tarifs

Pour le secteur privé :

- le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO

Pour le secteur public :

- le coût de la formation est pris en charge par l'employeur (possibilité de co-financement)

Devis sur demande auprès du secrétariat du CFA :

cfa.social@irts-lorraine.fr

Statut de l'apprenti

L'apprenti est salarié de l'entreprise et bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congés, protection sociale...).

Le contrat inclut une période d'essai de 45 jours chez l'employeur. Ce contrat doit conduire l'apprenti à l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un Diplôme d'Etat ou un Brevet Professionnel. Titulaire d'un contrat de travail, il relève des dispositions du code du Travail applicables au statut de l'apprenti (**L 6211-1 à L-6261-2**). Il bénéficie de l'accompagnement de son Maître d'apprentissage pendant toute la durée de sa formation.

Diplômes accessibles en apprentissage

| Site de Nancy | Site de Ban St-Martin |
|---|--|
| Accompagnant Éducatif Social (DEAES - Niveau 3) : 1 an | |
| Animateur social (BPJEPS- Niveau 4) : 18 mois | Moniteur Éducateur (DEME - Niveau 4) : 2 ans |
| | Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF -Niveau 4) : 2 ans |
| Coordinateur de projet en animation sociale (DEJEPS - Niveau 5) : 18 mois | |
| | Conseiller en Économie Sociale Familiale (DECESF - Niveau 6) : 1 an |
| | Éducateur Technique Spécialisé (DEETS - Niveau 6) : 3 ans |
| | Éducateur Spécialisé (DEES - Niveau 6) : 3 ans |
| | Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE - Niveau 6) : 3 ans |
| Assistant de Service Social (DEASS - Niveau 6) : 3 ans | |
| | Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS - Niveau 7) : 3 ans |

Rémunération

Simulateur de calcul de rémunération sur : www.alternance.emploi.gouv.fr

| % SMIC horaire brut ou salaire minimum conventionnel si supérieur Base mensuelle 35h | SALAIRE DES APPRENTIS | | | |
|---|-----------------------|-------------|-------------|----------------|
| | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
| | 1ère année | 27% | 43% | 53% * |
| 2ème année | 39% | 51% | 61% * | 100% * |
| 3ème année | 55% | 67% | 78% * | 100% * |

* ou salaire minimum conventionnel si supérieur

Si changement de tranche d'âge en cours de contrat, le taux de la rémunération est relevé à partir du 1er jour du mois suivant l'anniversaire de l'apprenti.

Contrat de travail

Il s'agit d'un contrat de travail écrit pouvant démarrer entre juin et novembre. La durée du contrat d'apprentissage couvre la période de formation dans son intégralité.

Procédure d'embauche

Pour connaître la procédure d'embauche spécifique à votre secteur d'activité, vous pouvez contacter le secrétariat du CFA

Lieu de formation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de leur parcours de formation. N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

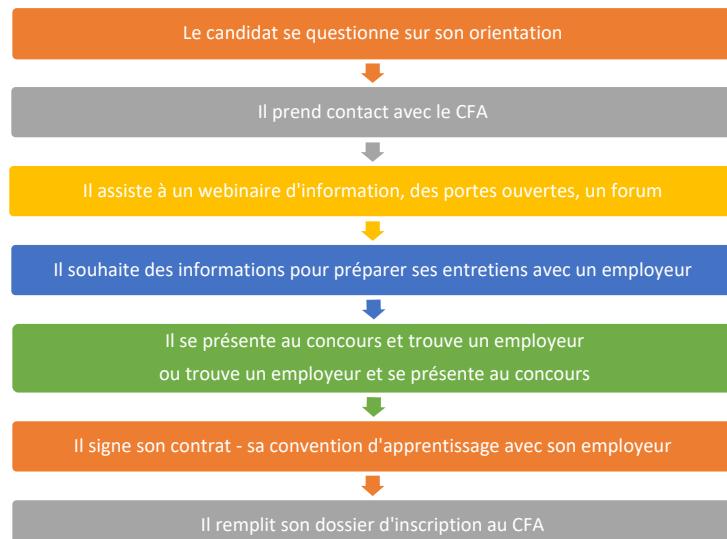
Comment trouver un employeur ?

La recherche d'employeur appartient au candidat. Toutefois il existe plusieurs solutions pour l'accompagner dans sa recherche :

Il peut envoyer son CV au CFA en précisant bien pour quelle formation il postule. Celui-ci sera transmis aux structures en recherche de candidats à un contrat d'apprentissage

Pour identifier des structures susceptibles de proposer un contrat d'apprentissage, consulter les liens suivants : www.creai-grand-est.fr & www.1jeune1solution.gouv.fr

Le parcours d'entrée en formation



Des webinaires d'information sur l'apprentissage sont organisés, les dates, liens et horaires sont consultables sur le site de l'IRTS : www.irts-lorraine.fr

Employeur : aides à l'embauche

- ◊ <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>
- ◊ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043302783>
- ◊ <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556>

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-former/cfa/>



VAE - Validation des Acquis et de l'Expérience

Diplômes de niveaux 3 à 7 :

AES, AF (niveau 3) – TISF (niveau 4) - ASS, EJE, CAFERUIS,

MF (niveau 6) – DEIS (niveau 7) délivrés par la Direction

Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité DREETS)



Présentation de la démarche VAE

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail :

www.vae.gouv.fr

Elle permet à tout candidat disposant d'au moins 1 année (en équivalent temps plein) d'expérience au cours d'une activité salariée, non salariée, bénévole, volontaire service civique ou élu(e) ou personnes ayant des responsabilités syndicales, de valider ses acquis, en lien avec le diplôme visé.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout candidat pouvant justifier d'au moins 1 année d'expérience, exercée de manière continue ou non, en lien avec le diplôme visé, au cours d'une activité salariée, non salariée et/ou bénévole.
- Au moment de la demande de VAE, le candidat peut être ou non en situation d'emploi.

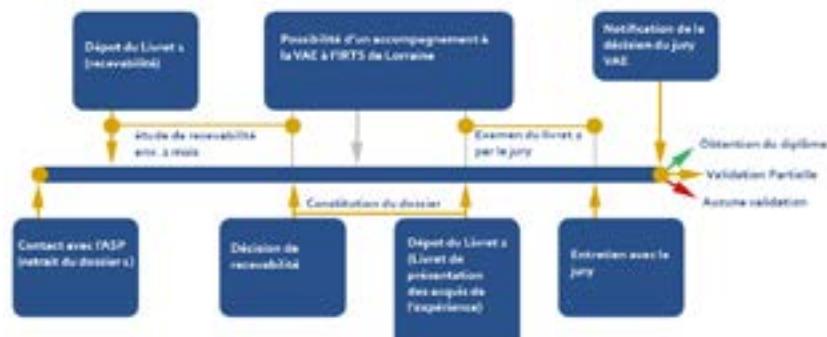
Qu'est-ce-que la VAE ?

- Un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles
- Le candidat peut acquérir tout le diplôme ou une partie, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences citées ci-contre
- Pour valider le diplôme ou une partie (blocs ou domaines de compétences), les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel professionnel du diplôme visé.

Quel est le déroulement de la VAE et auprès de qui s'adresser ?

La démarche VAE nécessite la constitution de 2 livrets : Le livret 1 de demande de VAE intitulé « livret de recevabilité » et le livret 2 pour la validation intitulé « livret de présentation des acquis de l'expérience ».

- Le candidat doit saisir le livret de recevabilité (livret 1) sur le [site de l'ASP](#) (conditions, dispenses, coordonnées et procédure);
- Si le candidat est recevable à la VAE, il pourra remplir le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) remis par l'ASP;
- Pour remplir le livret 2, le candidat pourra se faire aider par un organisme accompagnateur. L'IRTS de Lorraine propose une aide pour la constitution de ce dossier et la préparation à l'entretien;
- Dépôt du livret 2 selon les modalités fixées par l'ASP;
- Le candidat se présente à un entretien avec un jury selon les modalités fixées par l'ASP;
- Notification au candidat de la décision de validation totale, partielle ou nulle du diplôme.
- Si la validation est partielle, les blocs ou domaines de compétences sont valables définitivement. Pour compléter son diplôme, le candidat peut choisir :
 - Soit, de suivre un parcours de formation et passer la ou les épreuves du diplôme correspondant aux blocs ou domaines de compétences non validés;
 - Soit, de prolonger ou diversifier son expérience et refaire une demande de VAE portant sur les blocs ou domaines de compétences non validés.



Les principales étapes de la démarche de la Validation des acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention des diplômes délivrés par la DREETS

Public concerné

- Tout candidat (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...)
- Être recevable à la VAE

Tarif et Modalités d'inscription

Les préinscriptions se font tout au long de l'année auprès de nos secrétariats :

vae-nancy@irts-lorraine.fr
+33(0)3 83 93 36 00

vae-bsm@irts-lorraine.fr
+33(0)3 87 31 68 00

Devis et programme envoyés sur simple demande.

Accompagnement à la VAE – Dispositif de Droit Commun

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Lorsque la personne est salariée, elle peut soit le faire sur son temps personnel (pas de durée maximale), soit faire une demande auprès de son employeur. Dans ce dernier cas, elle demande à l'employeur une autorisation d'absence prévue à l'article [L. 6323-17](#). La durée de cette autorisation d'absence ne peut excéder vingt-quatre heures par session d'évaluation.

Objectifs

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat :

- À constituer le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2);
- À se préparer à l'entretien du jury VAE;

Il se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Aider à préciser, ordonner sa pensée et ses écrits;
- Aider à rédiger et présenter ses expériences;
- Mettre en évidence les compétences acquises et liées au référentiel professionnel du diplôme visé;
- Conseiller le candidat sur la mise en forme du document final destiné au jury;
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury VAE.

Durée et déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives (atelier d'écriture, atelier de préparation à l'entretien du jury...) et individuelles (entretien d'explication, d'aide à la constitution du dossier, au choix des éléments de preuve...), à raison d'une demi-journée à une journée par mois. La durée et le déroulement de l'accompagnement sont établis en fonction des besoins identifiés avec le candidat, de son statut.

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés de droit privé, demandeurs d'emploi, les agents de la fonction publique (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Plan de développement des compétences ou plan de formation, le candidat doit en faire la demande auprès de son employeur (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Congé de formation Professionnelle (CFP) pour les agents de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Demandeurs d'emploi se rapprocher de nos services pour les autres financements (Conseil Régional Grand Est ou Pôle Emploi)

Pour toute personne ne pouvant bénéficier d'un financement ou souhaitant plus de précisions, veuillez contacter le secrétariat de votre zone géographique.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/vae/>



VAE - Validation des Acquis et de l'Expérience

Diplômes de niveau 4 à 6

BPJEPS (niveau 4) DEJEPS (niveau 5) DESJEPS (niveau 6)

Délivré par la **DRAJES** - Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports



Présentation de la démarche VAE

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail www.vae.gouv.fr. Elle permet à tout candidat disposant d'au moins 1 année (en équivalent temps plein) d'expérience au cours d'une activité salariée, non salariée, bénévole, volontaire service civique ou élu(e) ou personnes ayant des responsabilités syndicales, de valider ses acquis, en lien avec le diplôme visé.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout candidat pouvant justifier d'au moins 1 année d'expérience, exercée de manière continue ou non, en lien avec le diplôme visé, au cours d'une activité salariée, non salariée et/ou bénévole.
- Au moment de la demande de VAE, le candidat peut être ou non en situation d'emploi.

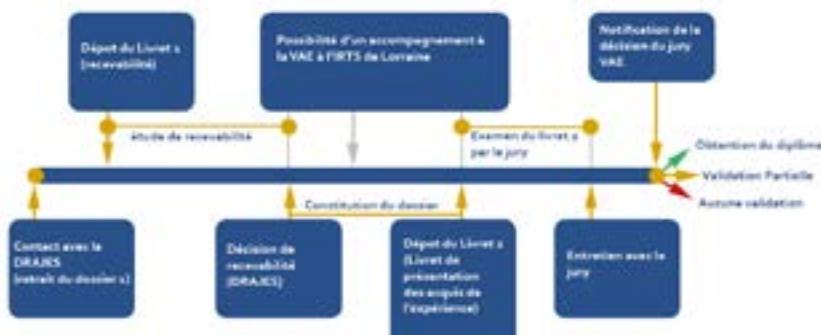
Qu'est-ce-que la VAE ?

- Un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles.
- Le candidat peut acquérir tout le diplôme ou une partie, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences citées ci-contre.
- Pour valider le diplôme ou une partie (blocs ou domaines de compétences), les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel professionnel du diplôme visé.

Quel est le déroulement de la VAE et auprès de qui s'adresser ?

La démarche VAE nécessite la constitution de 2 livrets : Le livret 1 de demande de VAE intitulé « livret de recevabilité » et le livret 2 pour la validation intitulé « livret de présentation des acquis de l'expérience ».

- Le candidat doit retirer un livret de recevabilité (livret 1) auprès de la [DRAJES](#) (conditions, dispenses, coordonnées et procédure);
- Si le candidat est recevable à la VAE, il devra remplir le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) remis par la [DRAJES](#);
- Pour remplir le livret 2, le candidat pourra se faire aider par un organisme accompagnateur. Les formateurs de l'IRTS de Lorraine sont habilités par la [DRAJES](#) à réaliser les accompagnements (aide à la constitution du livret 2 et à la préparation à l'entretien);
- Dépôt du livret 2 selon les modalités fixées par la [DRAJES](#);
- Le candidat se présente à un entretien avec un jury selon les modalités fixées par la [DRAJES](#);
- Notification au candidat de la décision de validation totale, partielle ou nulle du diplôme;
- Si la validation est partielle, les Unités Capitalisables sont valables définitivement. Pour compléter son diplôme, le candidat peut choisir :
 - Soit, de suivre un parcours de formation et passer la ou les épreuves du diplôme correspondant aux Unités Capitalisables non validées;
 - Soit, de prolonger ou diversifier son expérience et refaire une demande de VAE portant sur les Unités Capitalisables non validées.



Les principales étapes de la démarche de la Validation des acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du BP, DE et DES JEPS

Public concerné

- Tout candidat (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...)
- Être recevable à la VAE

Tarif et Modalités d'inscription

Les préinscriptions se font tout au long de l'année auprès de nos secrétariats :

vae-nancy@irts-lorraine.fr
+33(0)3 83 93 36 00

vae-bsm@irts-lorraine.fr
+33(0)3 87 31 68 00

Devis et programme envoyés sur simple demande.

Accompagnement à la VAE – Dispositif de Droit Commun

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Lorsque la personne est salariée, elle peut, soit le faire sur son temps personnel (pas de durée maximale), soit faire une demande auprès de son employeur. Dans ce dernier cas, elle demande à l'employeur une autorisation d'absence prévue à l'article [L. 6323-17](#). La durée de cette autorisation d'absence ne peut excéder vingt-quatre heures par session d'évaluation.

Objectifs

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat :

- À constituer le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2);
- À se préparer à l'entretien du jury VAE.

Il se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Aider à préciser, ordonner sa pensée et ses écrits;
- Aider à rédiger et présenter ses expériences;
- Mettre en évidence les compétences acquises et liées au référentiel professionnel du diplôme visé;
- Conseiller le candidat sur la mise en forme du document final destiné au jury;
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury VAE.

Durée et déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives (atelier d'écriture, atelier de préparation à l'entretien du jury...) et individuelles (entretien d'explicitation, d'aide à la constitution du dossier, au choix des éléments de preuve...), à raison d'une demi-journée à une journée par mois. La durée et le déroulement de l'accompagnement sont établis en fonction des besoins identifiés avec le candidat, de son statut.

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés de droit privé, demandeurs d'emploi, les agents de la fonction publique (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Plan de développement des compétences ou plan de formation, le candidat doit en faire la demande auprès de son employeur (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Congé de formation Professionnelle (CFP) pour les agents de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Demandeurs d'emploi se rapprocher de nos services pour les autres financements (Conseil Régional Grand Est ou Pôle Emploi)

Pour toute personne ne pouvant bénéficier d'un financement ou souhaitant plus de précisions, veuillez contacter le secrétariat de votre zone géographique.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/vae/>



VAE - Validation des Acquis et de l'Expérience

Diplôme de niveau 7 :

CAFDES (niveau 7)

Délivré par l'EHESP - Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique



Présentation de la démarche VAE

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail :

www.vae.gouv.fr

Elle permet à tout candidat disposant d'au moins 1 année (en équivalent temps plein) d'expérience au cours d'une activité salariée, non salariée, bénévole, volontaire service civique ou élu(e) ou personnes ayant des responsabilités syndicales, de valider ses acquis, en lien avec le diplôme visé.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout candidat pouvant justifier d'au moins 1 année d'expérience, exercée de manière continue ou non, en lien avec le diplôme visé, au cours d'une activité salariée, non salariée et/ou bénévole.
- Au moment de la demande de VAE, le candidat peut être ou non en situation d'emploi.

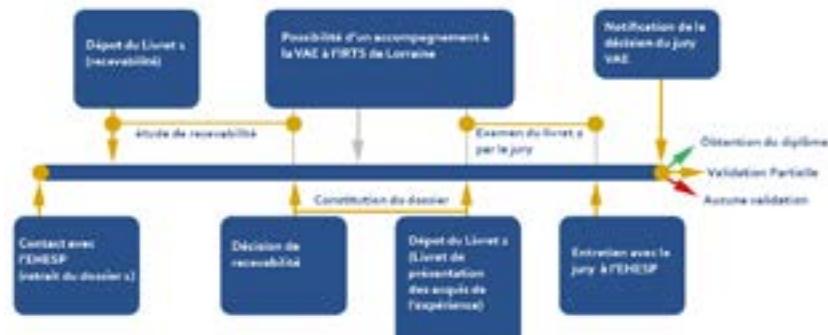
Qu'est-ce-que la VAE ?

- Un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles
- Le candidat peut acquérir tout le diplôme ou une partie, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences citées ci-contre
- Pour valider le diplôme ou une partie (blocs ou domaines de compétences), les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel professionnel du diplôme visé.

Quel est le déroulement de la VAE et auprès de qui s'adresser ?

La démarche VAE nécessite la constitution de 2 livrets : Le livret 1 de demande de VAE intitulé « livret de recevabilité » et le livret 2 pour la validation intitulé « livret de présentation des acquis de l'expérience ».

- Le candidat doit retirer un livret de recevabilité (livret 1) auprès de l'EHESP (conditions, dispenses et procédure);
- Si le candidat est recevable à la VAE, il pourra remplir le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) remis par l'EHESP;
- Pour remplir le livret 2, le candidat pourra se faire aider par un organisme accompagnateur. L'IRTS de Lorraine propose une aide pour la constitution de ce dossier et la préparation à l'entretien;
- Dépôt du livret 2 selon les modalités fixées par l'EHESP;
- Le candidat se présente à un entretien avec un jury selon les modalités fixées par l'EHESP;
- Notification au candidat de la décision de validation totale, partielle ou nulle du diplôme;
- Si la validation est partielle, les blocs ou domaines de compétences sont valables définitivement. Pour compléter son diplôme, le candidat peut choisir :
 - Soit, de suivre un parcours de formation et passer la ou les épreuves du diplôme correspondant aux blocs ou domaines de compétences non validés;
 - Soit, de prolonger ou diversifier son expérience et refaire une demande de VAE portant sur les blocs ou domaines de compétences non validés.



Les principales étapes de la démarche de la Validation des acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du CAFDES

Public concerné

- Tout candidat (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...)
- Être recevable à la VAE

Tarif et Modalités d'inscription

Les préinscriptions se font tout au long de l'année auprès de nos secrétariats :

vae-bsm@irts-lorraine.fr
+33(0)3 87 31 68 00

Devis et programme envoyés sur simple demande.

Accompagnement à la VAE – Dispositif de Droit Commun

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Lorsque la personne est salariée, elle peut soit le faire sur son temps personnel (pas de durée maximale), soit faire une demande auprès de son employeur. Dans ce dernier cas, elle demande à l'employeur une autorisation d'absence prévue à l'article [L. 6323-17](#). La durée de cette autorisation d'absence ne peut excéder vingt-quatre heures par session d'évaluation.

Objectifs

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat :

- À constituer le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)
- À se préparer à l'entretien du jury VAE.

Il se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Aider à préciser, ordonner sa pensée et ses écrits;
- Aider à rédiger et présenter ses expériences;
- Mettre en évidence les compétences acquises et liées au référentiel professionnel du diplôme visé;
- Conseiller le candidat sur la mise en forme du document final destiné au jury;
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury VAE.

Durée et déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives (atelier d'écriture, atelier de préparation à l'entretien du jury...) et individuelles (entretien d'explicitation, d'aide à la constitution du dossier, au choix des éléments de preuve...), à raison d'une demi-journée à une journée par mois. La durée et le déroulement de l'accompagnement sont établis en fonction des besoins identifiés avec le candidat, de son statut.

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés de droit privé, demandeurs d'emploi, les agents de la fonction publique (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Plan de développement des compétences ou plan de formation, le candidat doit en faire la demande auprès de son employeur (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Congé de formation Professionnelle (CFP) pour les agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Demandeurs d'emploi se rapprocher de nos services pour les autres financements (Conseil Régional Grand Est ou Pôle Emploi)

Pour toute personne ne pouvant bénéficier d'un financement ou souhaitant plus de précisions, veuillez contacter le secrétariat de votre zone géographique.

+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/vae/>



VAE - Validation des Acquis et de l'Expérience

Diplômes de niveaux 4 à 6 :

ME (niveau 4) – ES, ETS, CESF (niveau 6)

Délivrés par le Rectorat



Présentation de la démarche VAE

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail

www.vae.gouv.fr

Elle permet à tout candidat disposant d'au moins 1 année (en équivalent temps plein) d'expérience au cours d'une activité salariée, non salariée, bénévole, volontaire service civique ou élu(e) ou personnes ayant des responsabilités syndicales, de valider ses acquis, en lien avec le diplôme visé.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout candidat pouvant justifier d'au moins 1 année d'expérience, exercée de manière continue ou non, en lien avec le diplôme visé, au cours d'une activité salariée, non salariée et/ou bénévole.
- Au moment de la demande de VAE, le candidat peut être ou non en situation d'emploi.

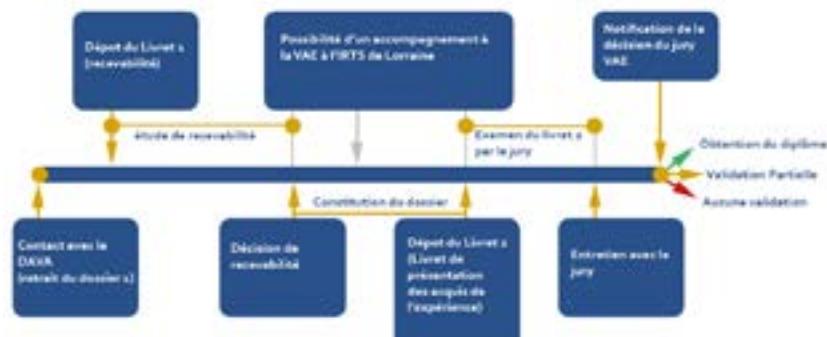
Qu'est-ce-que la VAE ?

- Un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles
- Le candidat peut acquérir tout le diplôme ou une partie, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences citées ci-contre
- Pour valider le diplôme ou une partie (blocs ou domaines de compétences), les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel professionnel du diplôme visé.

Quel est le déroulement de la VAE et auprès de qui s'adresser ?

La démarche VAE nécessite la constitution de 2 livrets : Le livret 1 de demande de VAE intitulé « livret de recevabilité » et le livret 2 pour la validation intitulé « livret de présentation des acquis de l'expérience ».

- Le candidat doit saisir le livret de recevabilité (livret 1) sur le [site du DAVA](#) de son académie (conditions, dispenses, coordonnées et procédure pour la lorraine);
- Si le candidat est recevable à la VAE, le DAVA lui remet une étude de faisabilité, indiquant au candidat la pertinence de sa demande et il pourra remplir le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2);
- Pour remplir le livret 2, le candidat pourra se faire aider par un organisme accompagnateur. L'IRTS de Lorraine propose une aide pour la constitution de ce dossier et la préparation à l'entretien;
- Dépôt du livret 2 selon les modalités fixées par le DAVA;
- Le candidat se présente à un entretien avec un jury selon les modalités fixées par le DAVA;
- Notification au candidat de la décision de validation totale, partielle ou nulle du diplôme;
- Si la validation est partielle, les blocs ou domaines de compétences sont valables définitivement. Pour compléter son diplôme, le candidat peut choisir :
 - Soit, de suivre un parcours de formation et passer la ou les épreuves du diplôme correspondant aux blocs ou domaines de compétences non validés;
 - Soit, de prolonger ou diversifier son expérience et refaire une demande de VAE portant sur les blocs ou domaines de compétences non validés.



Les principales étapes de la démarche de la Validation des acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention des diplômes ME, CESF, ES, ETS.

Public concerné

- Tout candidat (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...)
- Être recevable à la VAE

Tarif et Modalités d'inscription

Les préinscriptions se font tout au long de l'année auprès de nos secrétariats :

vae-nancy@irts-lorraine.fr
+33(0)3 83 93 36 00

vae-bsm@irts-lorraine.fr
+33(0)3 87 31 68 00.

Devis et programme envoyés sur simple demande.

Accompagnement à la VAE – Dispositif de Droit Commun

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Lorsque la personne est salariée, elle peut soit le faire sur son temps personnel (pas de durée maximale), soit faire une demande auprès de son employeur. Dans ce dernier cas, elle demande à l'employeur une autorisation d'absence prévue à l'article [L. 6323-17](#). La durée de cette autorisation d'absence ne peut excéder vingt-quatre heures par session d'évaluation.

Objectifs

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat :

- À constituer le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2);
- À se préparer à l'entretien du jury VAE;

Il se décline en 5 objectifs opérationnels :

- Aider à préciser, ordonner sa pensée et ses écrits;
- Aider à rédiger et présenter ses expériences;
- Mettre en évidence les compétences acquises et liées au référentiel professionnel du diplôme visé;
- Conseiller le candidat sur la mise en forme du document final destiné au jury;
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury VAE.

Durée et déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives (atelier d'écriture, atelier de préparation à l'entretien du jury...) et individuelles (entretien d'explicitation, d'aide à la constitution du dossier, au choix des éléments de preuve...), à raison d'une demi-journée à une journée par mois. La durée et le déroulement de l'accompagnement sont établis en fonction des besoins identifiés avec le candidat, de son statut.

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés de droit privé, demandeurs d'emploi, les agents de la fonction publique (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Plan de développement des compétences ou plan de formation, le candidat doit en faire la demande auprès de son employeur (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Congé de formation Professionnelle (CFP) pour les agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière (prévoir un délai de prévenance de 60 à 120 jours avant le début des actions d'accompagnement VAE).

Demandeurs d'emploi se rapprocher de nos services pour les autres financements (Conseil Régional Grand Est ou Pôle Emploi)

Pour toute personne ne pouvant bénéficier d'un financement ou souhaitant plus de précisions, veuillez contacter le secrétariat de votre zone géographique.

+ d'infos et contact

Site de Ban-Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/vae/>



Présentation du Centre de bilan de Compétences



Renseignement et inscription

Tél +33 (0)3 83 93 36 93

Lieu de réalisation

IRTS de Lorraine
Site de Ban-Saint-Martin
41 avenue de la Liberté
57050 LE BAN-ST-MARTIN
Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite

IRTS de Lorraine
Site de Nancy
201 avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY
Site accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)

Handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement lors de cette prestation.
N'hésitez à contacter le référent handicap :

handicap@irts-lorraine.fr

Le Bilan de Compétences a pour objectif de permettre à toute personne salariée ou non d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, un projet de formation. (Code du travail Art. R 6313-4 à R 6313-8)

Vous souhaitez :

- Élaborer un projet professionnel ;
- Changer de métier ;
- Entreprendre une formation ou une VAE ;
- Rechercher un emploi ;
- Évoluer ;
- Vous situer, faire le point ;
- Vous orienter ;
- Étudier une reconversion ;
- Vous informer sur le marché de l'emploi.

Les objectifs du bilan de compétences

- Analyser et valoriser vos compétences ;
- Mieux vous connaître ;
- Construire un projet professionnel ;
- Engager une procédure de validation des acquis ;
- Déterminer une formation adaptée.

Le centre de bilan de l'IRTS de Lorraine

Prestataire depuis une trentaine d'années, notre équipe est composée de professionnels experts dans le domaine social (marché de l'emploi, métiers, diplômes, référentiels, formations, VAE...) et hors secteur. Elle est dotée de compétences en accompagnement et évaluation.

Le Centre de Bilan de l'IRTS de Lorraine vous garantit :

- Un accompagnement individuel et personnalisé par un conseiller bilan qualifié ;
- Une déontologie : cette démarche ne s'effectue qu'avec votre consentement et vous garantit une totale discrétion ainsi que la propriété de vos résultats ;
- La mise à disposition de l'ensemble des moyens et ressources pédagogiques de l'Institut présents sur deux sites en Lorraine (Metz et Nancy) : centre de ressources documentaires, salles multimédia, salles de travail dédiées...

Financement

Selon votre statut, votre bilan de compétences peut être financé par votre employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de votre entreprise, l'OPCO dont dépend votre organisme employeur, votre CPF, Pôle Emploi et/ou par un autofinancement.

Le déroulement du bilan de compétence

1. Phase préalable

Objectifs : vous renseigner sur la méthodologie et la prestation proposée par notre centre au travers d'un entretien individuel d'une heure environ.

2. Phase préliminaire

Objectifs :

- Analyse de la demande, des besoins ;
- Définition des objectifs ;
- Explicitation de la démarche, des méthodes de travail ;
- Engagement, contractualisation.

Modalités : *entretien individuel*.

3. Phase d'investigation

Objectifs :

- Analyse du parcours professionnel ;
- Valorisation des acquis, des compétences ;
- Identification des intérêts, motivations, aspirations ;
- Connaissance de l'environnement, des filières métiers, des formations.

Modalités : *entretiens, questionnaires, test, enquêtes-terrain, recherches documentaires*.

4. Phase de conclusion

Objectifs :

- Restitution des résultats détaillés et synthèse ;
- Elaboration du plan d'action.

Modalités : *entretien individuel et remise du document de synthèse officiel*.

Le bilan de compétences d'une durée maximum de 24 heures est réparti sur 6 à 8 semaines à raison d'un rendez-vous de 3 heures par semaine. Le suivi est assuré par un conseiller référent.

accès site de Nancy



accès site de Ban-St-Martin



+ d'infos et contact

Site de Ban Saint-Martin :

+33 (0)3 87 31 68 00

Site de Nancy :

+33 (0)3 83 93 36 00

www.irts-lorraine.fr

com@irts-lorraine.fr

<https://www.irts-lorraine.fr/se-perfectionner/vae-bilan-de-competences/bilan-de-competences/>

Forum
IRTS de Lorraine



GrandEst
ALLIANCE CHAMBERS ACTION LORRAINE

UNAFORIS
Union Nationale des Agents de l'Administration et de Recherche en Administration Sociale

Interreg
Grande Région | Großregion

